



Autorisation de Conduite pour Chariots Automoteurs (R489 cat.1, 2, 3, 4, 5, 6)

Établissement :

Durée : 7 heures en présentiel (1 famille, 1 catégorie)

Public visé : Débutant et/ou expérimenté (1 à 3 participants)

Modalités et délais d'accès : Formations essentiellement intra-entreprise, les modalités et délais sont définis en accord avec l'entreprise cliente

Prérequis : Aptitude au poste de travail sans contre-indication à la conduite en sécurité d'un chariot automoteur à conducteur porté.

Objectif : Cette formation permet de savoir conduire en sécurité un chariot automoteur de catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6 conformément aux dispositions de la recommandation R489 de la CNAM.

Modalités d'évaluation : L'évaluation des compétences acquises est réalisée tout le long de la formation (évaluation formative) et lors de l'épreuve de certification (évaluation formative à visée certificative).

Cadre législatif : Tout travailleur amené à utiliser un chariot de manutention à conducteur porté doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

Tarif : 975 Euros HT (non assujetti à la TVA)

Catégorie 1A : Transpalettes à conducteur porté, d'une levée inférieure ou égale à 1,20m

Catégorie 1B : Gerbeurs à conducteur porté, d'une levée supérieure à 1,20m

Catégorie 2A : Chariots à plateau porteur, d'une capacité inférieure ou égale à 2 tonnes

Catégorie 2B : Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité < à 6000 kg

Catégorie 3 : Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6 000 kg

Catégorie 4 : Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6 000 kg.

Catégorie 5 : Chariots à mât rétractable



Catégorie 6 : Chariots élévateurs à poste de conduite éleable, d'une hauteur supérieure à 1,20m.

Théorie :

- Devoirs et responsabilités du cariste
- Technologie des chariots
- Prise de poste et vérifications
- Règles de conduite et de circulation
- Manutention de charges et modes opératoires
- Opérations de fin de poste

Pratique :

- Vérifications et essais de prise de poste
- Conduite, circulation, manœuvres
- Vérification de l'adéquation du chariot à l'opération envisagée
- Réalisation des opérations de fin de poste
- Compte rendu des difficultés et anomalies rencontrées